

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 19 juin 2025

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance du 3, 4, 5 et 6 juin 2025

2025 DILT 9 Budget annexe des transports automobiles municipaux – budget supplémentaire de l'exercice 2025.

Mme Olivia POLSKI, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire M4 ;

Vu le budget primitif de l'exercice 2025 du budget annexe des transports automobiles municipaux, délibéré par le Conseil de Paris lors de la séance des 17, 18, 19 et 20 décembre 2024 ;

Vu le compte administratif de l'exercice 2024 du budget annexe des transports automobiles municipaux, délibéré par le Conseil de Paris lors de la séance des 3, 4, 5 et 6 juin 2025 ;

Vu le projet de délibération en date du 20 mai 2025, par lequel Madame la Maire de Paris lui soumet le projet de budget supplémentaire du budget annexe des transports automobiles municipaux pour l'exercice 2025 ;

Sur le rapport présenté par Madame Olivia POLSKI au nom de la 1ère commission,

Délibère

Article 1 : Le budget supplémentaire du budget annexe des transports automobiles municipaux pour l'exercice 2025 est arrêté à la somme de :

- 7 960 302,82 € en équilibre pour la section d'exploitation, portant les crédits votés à 47 116 202,82 €, conformément à la présentation par chapitre annexée à la présente délibération ;
- 1 522 848,45 € en équilibre pour la section d'investissement en ce qui concerne les crédits de paiement, portant les crédits votés à 13 832 848,45 €, conformément à la présentation par chapitre annexée à la présente délibération ;
- - 512,56 € en ce qui concerne les autorisations de programme en dépenses, soit un total net post budget supplémentaire de 46 174 786,80 €, selon l'état annexé (récapitulatif général des autorisations de programme).

Article 2 : La Maire est autorisée à procéder, à l'intérieur d'un même chapitre, aux virements de crédits rendus nécessaires par les insuffisances éventuelles de dotations constatées au cours de l'exécution du budget.

Article 3 : La Maire de Paris est autorisée à procéder aux virements de crédits, rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatées au cours de l'exécution du budget, de chapitre à chapitre à partir de la dotation pour dépenses imprévues, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

Récapitulatif général des autorisations de programme

N°AP	Libellé AP	Stock brut au 31/12/2024 (a)	CA 2024		Stock net au 31/12/2024 reporté en 2025 (d=a-b-c)	BP 2025 (e)	Liquidé au 30.04.2025 (f)	Stock net avant BS au 30.04.2025 (g=d+e-f)	Annulations (h)	Annulations partielles (i)	Inscriptions BS (j)	Stock net après BS (k=g-h-i-j)
			Mandaté après régularisation (b)	Solde des AP terminées (c)								
03862	Acquisition de vehicules	39 028 730,56	16 771 840,31	398 590,74	21 858 299,51	15 000 000,00	1 238 001,69	35 620 297,82				35 620 297,82
03863	Autres achats (mobilier, informatique...)	93 765,58	17 725,35	12 232,34	63 807,89	300 000,00	-	363 807,89				363 807,89
03864	Travaux	5 744 578,61	1 757 733,31	-	3 986 845,30	4 900 000,00	129 881,72	8 756 963,58	512,56			8 756 451,02
03865	Gros équipements- infrastructures	858 761,11	358 568,82	9 281,92	490 910,37	850 000,00	49 953,65	1 290 956,72				1 290 956,72
03866	Brevets licences	115 324,74	-	45 324,74	70 000,00	20 000,00		90 000,00				90 000,00
03872	FCTVA	50 000,00	-	-	50 000,00	10 000,00	6 726,65	53 273,35				53 273,35
Total		45 891 160,60	18 905 867,79	465 429,74	26 519 863,07	21 080 000,00	1 424 563,71	46 175 299,36	512,56	-	-	46 174 786,80

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO